

DÉC 09 2010 **Trois façons de faire le ménage chez les spécialistes des risques psychosociaux**

Thème: Santé & conditions de travail

Aujourd'hui, 9 décembre, les partenaires sociaux siégeant paritairement au Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) vont délivrer leur avis sur plus de 40 dossiers de candidature à un premier agrément d'expert CHSCT, délivré in fine par la Direction Générale du Travail (DGT). Il y a plus de candidats que l'année dernière et surtout la grande majorité des dossiers concerne uniquement des compétences axées sur les risques psychosociaux.

➔ **La qualité ne serait pas au rendez-vous et les avis défavorables risquent de pleuvoir.**

À noter que d'importants cabinets de conseil sont sur les rangs. Ainsi, IDRH, le cabinet dirigé par Jean-Luc Placet, ancien président du syndicat professionnel patronal Syntec Conseil en Management, a monté un dossier. De même que BPI, un autre groupe de conseil (plus de 800 salariés) dont l'activité historique repose sur l'accompagnement des restructurations. Intéressant de voir ces cabinets proposer d'intervenir à la demande des représentants des salariés des CHSCT.

➔ *Les directions ne sont pas en reste et lancent, elles aussi, des démarches de prévention. C'est dans ce contexte que la DGT réunit le 10 novembre des représentants des cabinets agréés, de ceux qui postulent à l'agrément et d'acteurs qui ne cherchent pas à aborder ce « marché » par la porte des CHSCT. L'objectif est de travailler de concert sur un modèle de cahier des charges, partagé en risques psychosociaux, venant compléter le document d'aide au choix d'un prestataire publié par l'INRS en mai dernier. La DGT assure être « fortement sollicitée par les entreprises qui s'interrogent sur la qualité de l'offre de nombreux cabinets, consultants et intervenants affichant une expertise en risques psychosociaux depuis le lancement du plan d'urgence pour la prévention du stress en octobre 2009 ».*

Le métier cherche aussi à se structurer. Une Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux (ou FIRPS) a donc vu le jour le 17 novembre dernier. Elle compte pour le moment six membres : IAPR, Ifas, Stimulus, Psya, Capital anté, Artelie Conseil et planche sur une charte d'éthique et de déontologie. Pas question de laisser entrer des représentants de disciplines plus ou moins alternatives. Pas question non plus d'ouvrir la porte à des cabinets d'avocats ou encore à des cabinets spécialisés dans la réduction des coûts, soucieux de se diversifier.